

Influenza aviaire : le député Jean-René Cazeneuve salue l'engagement de l'Etat



Influenza aviaire : le député Jean-René Cazeneuve salue l'engagement de l'Etat

Le député Jean-René Cazeneuve se félicite des annonces gouvernementales quant au soutien à la filière avicole. « Notre département a été lourdement touché par deux crises consécutives, qui ont impacté l'ensemble de la chaîne de production et fragilisé l'équilibre de notre agriculture. Le Ministère de l'Agriculture annonce le solde des indemnisations pour les éleveurs touchés par le second épisode d'influenza aviaire », dévoile le député.

Et de préciser : « Le Ministère respecte le calendrier fixé avec la profession et enclenche dès les prochains jours les paiements pour les pertes de production subies par les éleveurs pendant les périodes de restrictions sanitaires liées à la seconde crise. Les paiements des soldes pour ces pertes vont commencer cette semaine et jusqu'au 30 septembre 2018. Pour rappel, deux avances ont été versées aux éleveurs, à hauteur de 50 % à l'été 2017 puis 20 % supplémentaires à l'automne 2017, afin de soutenir les trésoreries mises à mal. Une enveloppe totale de 77 millions d'euros a été allouée au dispositif. Dans le Gers, ce sont près de 500 éleveurs qui sont indemnisés ».

Enfin l'élu souligne : « Par ailleurs, à partir d'octobre, l'Etat indemnisera, sur ses fonds propres, la moitié des pertes subies après la levée des restrictions sanitaires, pour compenser le manque à gagner des éleveurs n'ayant pu redémarrer immédiatement.

Enfin, le versement des premières indemnisations pour les entreprises de l'aval des filières volailles va également débiter. Une enveloppe totale de 20 M€ a été allouée à ce dispositif. 3 entreprises gersoises seront indemnisées ».

Jean-René Cazeneuve conclut en saluant « l'engagement de la profession dans la mise en œuvre des mesures de biosécurité, et le respect des délais par le Gouvernement pour le soutien à ce fleuron de notre agriculture départementale ».